

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant GARDERIE CARREFOUR DES AMIS INC.		Date d'inspection Le 25 juin 2026
Nom de l'établissement Garderie Carrefour des amis		Numéro de permis 2019629
Adresse 806 rue École Beresford NB E8K 1V5		Numéro de téléphone (506) 542-1907
Type de permis Garderie éducative à temps plein	Nombre maximal d'enfants 57	Âges des enfants NOURRISSONS PRÉSCOLAIRE ÂGE SCOLAIRE
Personnel SGE Mahee Bujold	Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
11 Les exigences concernant les compétences et la formation des administrateurs et des éducateurs sont les suivantes : a) l'administrateur et les éducateurs doivent être titulaires d'un certificat de secourisme valide et d'un certificat en réanimation cardiorespiratoire;	11(a)	09 juil. 2026	
Commentaires: Le certificat de premiers soins est expiré pour une employée, elle est inscrite à une formation du 27 juin 2026. Une autre employée a un certificat qui n'est reconnu par TSNB. Une fois les certificats obtenus ils seront envoyés par courriel.			
12(2) L'exploitant d'un établissement agréé veille à ce qu'une vérification du casier judiciaire ou une vérification des antécédents en vue d'un travail auprès de personnes vulnérables, selon le cas, et la vérification auprès du ministère du Développement social soient effectuées à l'égard de chaque personne avant qu'elle ne devienne un membre du personnel.	12(2)	09 juil. 2026	25 juin 2026
Commentaires: Une employée a du quitter les lieux parce qu'elle n'avait pas sa vérification. La lacune est maintenant conforme.			
12(3) L'exploitant d'un établissement agréé veille à ce qu'une vérification du casier judiciaire ou une vérification des antécédents en vue d'un travail auprès de personnes vulnérables, selon le cas, et la vérification auprès du ministère du Développement social soient effectuées à l'égard de chaque membre du personnel et de chaque personne associée au moins tous les cinq ans.	12(3)	09 juil. 2026	
Commentaires: La vérification d'une employée est expirée. Sera envoyé par courriel lorsqu'elle sera obtenue.			
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : c) les dossiers des membres du personnel, lesquels renferment : (v) une copie de la vérification de son casier judiciaire ou de la vérification de ses antécédents en vue d'un travail auprès de personnes vulnérables, selon le cas.	24(1)(c)(v)	09 juil. 2026	
Commentaires:			

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : c) les dossiers des membres du personnel, lesquels renferment : (vi) une copie de la vérification effectuée auprès du ministère du Développement social.	24(1)(c)(vi)	09 juil. 2026	
Commentaires:			
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : c) les dossiers des membres du personnel, lesquels renferment : (vii) pour chaque éducateur et administrateur, un exemplaire de son certificat valide de secourisme et une attestation valide de sa compétence en réanimation cardiorespiratoire.	24(1)(c)(vii)	09 juil. 2026	
Commentaires:			
39(2) L'établissement agréé est pourvu d'un espace distinct et sous clé qui est hors de la portée des enfants pour ranger : a) les produits toxiques, les produits chimiques et les produits d'entretien;	39(2)(a)	09 juil. 2026	25 juin 2026
Commentaires: Des produits nettoyants ont été retrouvés dans chaque local. Ceux-ci ont été rangés sous clés. La lacune est maintenant conforme.			

Commentaires généraux
Le ratio enfants-personnel est maintenu pendant l'inspection de renouvellement. Discussion avec l'exploitant et l'administratrice concernant les produits nettoyants présents dans les locaux. Un plan sera mis en place afin que ces produits soient rangés sous clés, tout en demeurant accessibles au personnel. Observations : - Les 15 à 23 mois ont passé l'avant-midi dehors. Ils ont mangé leur collation et leur dîner à l'extérieur. - Les 2 ans ont fait de la lecture pendant la collation du matin. - Les 4 à 5 ans ont réalisé des expériences avec du savon à vaisselle et du colorant alimentaire. - Tous les groupes ont passé du temps à l'extérieur en avant-midi, puis ont mangé leur dîner avant de se préparer pour la période de repos.

original signé par
Mahee Bujold

Signature Personnel, Service de garderie éducative

Le 06 juillet 2026

Date

original signé par
Allain Hachey

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 06 juillet 2026

Date

"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"